



REGLEMENT PARTICULIER

MARATHON VTT DE STE ROSE

Dimanche 29 octobre 2017

DANS LE CADRE DU WEEK-END VERT-BLEU DE LA VILLE DE STE ROSE

1 parcours aller-retour 35 km par équipe de 2 ou en solo

PARCOURS : Départ : Pointe Lacroix à Piton Ste-Rose, montée coulée de lave 77, à droite route des radiers, piste des éoliennes, chemin ZAPPA vers rivière de l'est, montée aux 3 citernes EDF, descente le long de la canalisation puis retour même circuit sens inverse, arrivée Piton Ste-Rose.

HORAIRES :

- 07h15 : Accueil, Emargement
- 09h00 : Départ
- 13h00 : Fin de l'épreuve

REGLEMENT : Départ groupé toutes catégories, le classement se fait sur le temps d'arrivée du 2^{ème}. Demi-tour avant la montée des citernes pour les cadets.

CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES :

- Jeunes : 17-18 ans, Equipe séniors : 19-39 ans, Equipe vétérans : + de 40 ans,
- Equipe cadets (35km) : 15-16 ans,
- Equipe féminines, Equipe mixte, Equipe VTT Assistance Electrique.
- Individuel (toutes catégories ci-dessus).
- Non-licenciés
(15ans et +, avec certificat médical < 1an obligatoire, + Autorisation parentale pour les mineurs).

DOTATION : Repas, T-shirt pour tous, Billets d'avion Maurice aux vainqueurs.

TARIFS : Licenciés 30€/coureur, 60€ /équipe.

Non-licenciés (15ans et +) : 35€ +5€ caution plaque

→ **INSCRIPTIONS :** par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le jeudi 26/10/2017-12H par Mail : fcrun@wanadoo.fr, Fax : 0262 45 22 55.

ENCADREMENT : ouvreur, vélo balai, 11 signaleurs,

ARBITRES : OULIA Gérard, ALPHONSE Thierry, GOULJAR Eddy, FONTAINE Patrick.

Directeur de course : PARIS Jean Louis. Tel : 0692 861145.

RAPPEL

Par RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, aucun déchet ne devra être abandonné par les coureurs tout le long de l'épreuve sous peine de lourdes pénalités.

L'Organisation se réserve le droit de toute modification.
Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

BONNE COURSE A TOUS.